FICHE D’ENGAGEMENT

PLAN D’ALERTE ET D’URGENCE

Conformément à l’article L121-6-1 du Code de l’Action Sociale et des Familles (CASF) du 1er Septembre 2004, le registre nominatif permet le recensement des personnes dites vulnérables sur le territoire de la commune.

Le présent engagement signé vaut acceptation d’inscription sur le registre nominatif des personnes vulnérables de la Ville de La Madeleine.

**L’inscription sur le registre nominatif des personnes vulnérables vous engage à répondre à un appel par mois**. Il aura pour but de prendre de vos nouvelles et de vous informer des évènements à venir sur la commune.

De plus, en vertu de l’article 116-3 du CASF, le plan d’alerte et d’urgence est déclenché au profit des personnes inscrites sur ce registre en cas de risques exceptionnels tels que la canicule, le grand froid et l’état d’urgence.

Pour ce faire, vous avez la possibilité de choisir une ou plusieurs actions **facultatives** en cochant la ou les cases ci-dessous :

**Action Etat d’urgence** : En cas d’état d’urgence décidé par le gouvernement (exemple : crise sanitaire), **je m’engage à répondre à un appel téléphonique** **une fois par semaine**. L’un des objectifs de cette action sera d’être à votre écoute afin de rompre l’isolement que peut provoquer un état d’Urgence. Les agents en charge des appels pourront ainsi vous orienter et vous aider si besoin.

**Action Alerte météorologique (Plan Canicule ou Grand Froid)** : En cas d’alerte météorologique de **niveau 3** (orange) et de **niveau 4** (rouge) décidée par la préfecture, je m’engage à répondre aux appels téléphoniques du CCAS, **le lundi, mercredi et vendredi (hors jours fériés) entre 8h et 16h**. Ces appels auront pour but de prendre de vos nouvelles et de rappeler les gestes à adopter en cas d’alerte météorologique.

**J’accepte, dans le cadre cette action, l’intervention éventuelle de la police municipale ou des pompiers en cas d’absence de réponse aux appels téléphoniques du CCAS et ce, à mes frais.**

Cet engagement sera renouvelé, d’année en année, par **tacite reconduction**.

La modification du choix des actions facultatives ou la radiation du registre nominatif des personnes vulnérables peut être réalisée à la demande de l’intéressé(e) par courrier adressé au CCAS.

En signant ce document, je m’engage à prévenir préalablement le CCAS d’une éventuelle absence de mon domicile au numéro suivant : **03.20.51.16.98.**

**Date : Nom/Prénom :**

**Signature :**

*Les informations communiquées dans la fiche de renseignements ont pour seul objet le plan d’alerte et d’urgence. Elles restent confidentielles et sont destinées exclusivement à l’usage du CCAS de La Madeleine, responsable de leur traitement. Elles seront traitées en conformité avec la loi 06 janvier 1978 relative à l’informatique, aux fichiers et aux libertés.*

*Je suis informé(e) que je peux consulter et modifier ces données en m’adressant au CCAS conformément à l’article 15 du Règlement Général de la Protection des Données.*

**Centre Communal d’Action Sociale**

**1 rue des Gantois – BP90063 - 59562 La Madeleine Cedex**

**Tél : 03.20.51.16.98 – ccas.lamadeleine@gmail.com**

*Ouverture le lundi de 13h30 à 17h15, du mardi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h15 et le vendredi de 8h30 à 12h*

*Toute correspondance doit être adressée à l’attention de Monsieur le Président du CCAS*